

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**

.....

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROÉCOLOGIE 2023-2025 AU BURKINA FASO

Janvier 2023

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. LE RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE AU BURKINA FASO	12
1.1. Les fondements	12
1.1.1. Au plan international et régional	12
1.1.2. Au plan national	12
1.2. La vision	12
1.3. Les principes directeurs	13
1.4. Objectif global et impacts attendus	13
2. ACTIONS ET ACTIVITES PRIORITAIRES	14
2.1. Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de l'agroécologie	14
2.2. Axe stratégique 2 : Mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso	18
3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	23
3.1. Dispositions de mise en œuvre	23
3.1.1. Principe général	23
3.1.2. Instruments de mise en œuvre	23
3.1.2.1. Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA)	23
3.1.2.2. Plan de communication	23
3.1.2.3. Plans locaux de développement	23
3.1.2.4. Projets d'envergure nationale	23
3.1.3. Acteurs de mise en œuvre	23

3.1.3.1.	Acteurs étatiques	23
3.1.3.2.	Acteurs non étatiques.....	24
3.1.3.3.	Partenaires techniques et financiers.....	24
3.1.4.	Cadre organisationnel.....	24
3.2.	Mesures d'accompagnement	25
3.3.	Suivi et l'évaluation	25
3.3.1.	Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	25
3.3.2.	Outils de suivi et d'évaluation.....	26
3.4.	Mécanisme de financement	26
3.4.1.	Coût du plan d'actions	26
3.4.2.	Sources de financement	28
3.4.3.	Modalités de financement.....	28
3.4.4.	Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds	29
4.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	31
Tableau 2 :	Risques majeurs pouvant affecter le Plan d'actions et éléments de réponse	31
Annexe 1 :	Cadre de programmation physique et financière des activités	34
Annexe 2 :	Cadre de mesure du rendement	57
Annexe 3 :	Cadre logique_éffets.....	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE :	Agroécologie
AFD :	Agence Française de Développement
ANVAR :	Agence Nationale de Valorisation des résultats de la Recherche et des innovations
BADF :	Banque Agricole du Faso
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO :	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CNA :	Chambre Nationale d’Agriculture
CNABio :	Conseil National de l’Agriculture biologique
CNRST :	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CPF :	Confédération Paysanne du Faso
CRA :	Chambre Régionale d’Agriculture
DRARAH :	Direction Régionale de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DREEEA :	Direction Régionale de l’Environnement, de l’Energie, de l’Eau et de l’Assainissement
EA :	Effet attendu
ECOWAP :	Politique Agricole Commune de l’Afrique de la CEDEAO
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FONRID :	Fonds National de la Recherche et de l’Innovation pour le Développement

- LO ASPHF** : Loi d’Orientation pour le secteur Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
- MARAH** : Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
- MATDS** : Ministère de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
- MDICAPME** : Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l’Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
- MEEEA** : Ministère de l’Environnement, de l’Energie, de l’Eau et de l’Assainissement
- MEFP** : Ministère de l’Economie, des Finances et de la Prospective
- MENAPLN** : Ministère de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
- MESRI** : Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation
- MGF** : Ministère du Genre et de la Famille
- MSJE** : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l’Emploi
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OP** : Organisation Paysanne
- PACTE** : Projet Agriculture Contractuelle et Transition Écologique
- PAE** : Programme régional Agroécologie
- PAIAD** : Projet d’Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d’Intensification Agricole Durable
- PATAE** : Projet d’Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l’Ouest
- PLTAE** : Plan Local de Transition Agroécologique
- PNSR** : Programme National du Secteur Rural

- PPP :** Partenariat Public-Privé
- PPP :** Partenariat Public-Privé
- PTF :** Partenaire Technique et Financier
- SPONG :** Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
- UE :** Union Européenne

RESUME

Le Plan d'actions, instrument fondamental de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso, est conçu pour couvrir la période 2023-2025. Il est bâti autour des trois (3) axes de la stratégie nationale qui sont : (i) amélioration de la gouvernance de l'agroécologie; (ii) mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso et (iii) renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil. Il comprend des activités pertinentes permettant d'atteindre les effets attendus ainsi que les objectifs spécifiques de la stratégie. Ces activités seront mises en œuvre conjointement par des acteurs principaux et des acteurs associés.

Pour le suivi-évaluation des activités, des effets et des impacts, il est proposé un système de suivi-évaluation et un cadre de mesure du rendement.

Le plan d'actions et la stratégie bénéficieront du même dispositif institutionnel de mise en œuvre composé comme suit :

- un comité national de pilotage ;
- un secrétariat technique.

La communication sera effectuée à travers une stratégie de communication dont l'élaboration ultérieure est vivement recommandée.

Le coût total du Plan d'actions s'élève à **11 709 860 000 FCFA** pour les trois ans, soit respectivement :

- **1 652 620 000 FCFA pour 2023 ;**
- **5 050 620 000 FCFA pour 2024 ;**
- **5 006 620 000. FCFA pour 2025.**

L'essentiel du coût se concentre sur l'axe stratégique 2 pour un montant de **7 210 500 000 FCFA** pour les trois ans, suivi de l'axe stratégique 3 pour un montant de **3 001 360 000 FCFA**.

Les sources de financement du Plan d'actions seront les mêmes que celles citées dans le document de la Stratégie.

Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour permettre au Plan d'actions de produire ses effets. Elles consistent à :

- une volonté politique clairement affichée en faveur de l'agroécologie ;
- l'appui aux acteurs de l'agroécologie ;
- l'appui à la recherche-développement dans le domaine de l'agroécologie ;
- l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- la recherche d'un financement durable ;
- la prise en compte de l'agroécologie dans les ressources transférées par l'Etat aux collectivités territoriales ;
- l'organisation des marchés des produits agricoles.

En conclusion, le Plan d'actions va aider indubitablement le Burkina Faso à impulser l'agroécologie et l'aider à construire sa résilience pour juguler les crises environnementales et sociales qui freinent son développement socio-économique. Pour toutes ces raisons, il est impérieux que les autorités politiques et administratives, appuyées par le secteur privé, les PTF et les ONG accompagnent techniquement et financièrement sa mise en œuvre.

INTRODUCTION

En dépit des nombreux efforts déployés dans le passé, le Burkina Faso reste toujours préoccupé par la recherche d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable qui fait partie des principaux défis que le pays doit relever pour aller vers le développement durable. Ce défi est d'autant plus difficile à relever que le pays présente une grande vulnérabilité face aux changements climatiques. Mais des solutions existent, parmi lesquelles il faut citer l'agroécologie. Comme le souligne la FAO, des preuves solides démontrent que l'agroécologie renforce la résilience des agroécosystèmes, notamment en : (i) soutenant les principes écologiques, en particulier liés à la biodiversité, à la diversité globale et à la santé des sols ; et (ii) en consolidant les aspects sociaux, en particulier ceux liés à la cocréation et au partage des connaissances ainsi qu'à la valorisation des traditions. Il est bien établi que les pratiques agroécologiques ont la capacité d'accroître la production agricole et de maximiser la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique.

La volonté politique du pays de mettre l'accent sur l'agroécologie a été rendue explicite lors du Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires au Burkina Faso tenu en septembre 2021 en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies. A l'occasion, le Burkina Faso s'est engagé à promouvoir les pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures à l'horizon 2040. C'est ainsi que le MARAH a élaboré la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie qui couvre la période 2023-2027. La loi N°34 -2018/AN portant pilotage et gestion du développement précise que les stratégies s'opérationnalisent à travers les plans d'actions. L'élaboration du plan d'actions s'inscrit dans ce cadre. Ce plan couvre la période 2023-2025.

Le présent document s'articule autour des points suivants :

- le rappel des éléments de la stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso ;
- les actions et activités prioritaires ;
- les dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- l'analyse et la gestion des risques.

Il en est attendu des impacts positifs qui vont contribuer à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, à accroître durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, et à améliorer les moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales.

1. LE RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE AU BURKINA FASO

1.1. Les fondements

Le Plan d'actions de développement de l'agroécologie au Burkina Faso est fondé aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les documents de référence au niveau national.

1.1.1. Au plan international et régional

Au plan international et régional, quelques documents importants ont été pris en considération et sont ci-dessous mentionnés :

- *les objectifs de développement durable ;*
- *l'accord de Paris sur le climat ;*
- *l'agenda 2063 de l'Union Africaine ;*
- *la déclaration de Malabo ;*
- *l'alliance mondiale des terres arides ;*
- le programme régional Agroécologie (PAE) de la CEDEAO.

1.1.2. Au plan national

Au plan national, les documents suivants ont servi de référence :

- *la politique nationale de développement durable et la Loi d'orientation sur le développement durable de 2012 ;*
- *le Cadre stratégique d'investissement en gestion durable des terres élaboré en 2014 ;*
- *la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) ;*
- *la Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 ;*
- *l'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ;*
- *le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040 ;*
- *le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050*
- *la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) ;*
- *la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS) de 2017.*

1.2. La vision

La vision de l'agroécologie au Burkina Faso est formulée comme suit : « A l'horizon 2027, l'agroécologie, est : motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, compétitive, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, des valeurs culturelles et résiliente face aux changements climatiques».

1.3. Les principes directeurs

Les principes directeurs devant être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la Stratégie et l'atteinte de tous ses objectifs sont :

L'anticipation : la mise en œuvre de la Stratégie doit se faire dans le cadre d'une approche prospective dans laquelle la proactivité occupe une place de choix.

La Gestion axée sur les résultats (GAR) : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

La bonne gouvernance : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

La subsidiarité : Dans la conduite des activités du plan d'action de l'AE, les différents niveaux d'intervention doivent être considérés et responsabilisés en fonction de leurs compétences. Les structures du niveau central du ministère en charge de l'agriculture apporteront leur appui à celles de niveau déconcentré sans se substituer à elles pour les compétences dont elles disposent. La synergie et la complémentarité des actions tant en amont qu'en aval sera le gage de l'efficacité et de l'impact de SND-AE.

La prise en compte du genre et de l'équité : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations et choix stratégiques ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égale et équitable aux ressources et aux sphères de décision.

1.4. Objectif global et impacts attendus

La Stratégie se fixe comme objectif global durant la période 2023-2027 d'« Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique ».

Partant de l'objectif global susmentionné, les impacts attendus de la Stratégie 2023-2027 seront les suivants :

- **Impact 1** : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée
- **Impact 2** : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré
- **Impact 3** : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés
- **Impact 4** : les pratiques agroécologiques sont adoptées dans les exploitations agricoles

2. ACTIONS ET ACTIVITES PRIORITAIRES

2.1. Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de l'agroécologie

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso est une grande opportunité pour une transformation qualitative de l'agriculture burkinabè en ce sens qu'elle va contribuer de manière concrète à l'opérationnalisation de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale dont l'objectif global est de développer un secteur «production agrosylvopastorale» productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. De ce point de vue, sa gouvernance mérite une attention particulière. Elle sera assurée par deux types d'acteurs : l'Etat et les acteurs de l'agroécologie. En ce qui concerne l'Etat, il s'agira de manifester une volonté claire en faveur de l'agroécologie et de faire en sorte qu'elle soit portée par les politiques publiques. En outre, il doit créer un environnement législatif et réglementaire favorable à la transition agroécologique. Quant aux acteurs de l'agroécologie, ils doivent œuvrer à la mise en place et au bon fonctionnement des structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local.

Cet axe stratégique se compose de cinq (5) objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles ; (ii) Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique ; (iii) Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie ; (iv) Objectif spécifique 1.4 : améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi évaluation et (v) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie.

Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles. Deux effets attendus (EA) sont définis : (i) EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles et (ii) EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention.

EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles : cinq (5) textes faisant référence à l'agroécologie seront élaborés. Il s'agira donc de passer le pourcentage des politiques agricoles intégrant l'agroécologie de 40% en 2021 à 100% en 2027.

Cet appui politique se traduira par un meilleur positionnement de l'agroécologie dans les politiques agricoles. Une méthodologie sera développée sur la prise en compte de l'agroécologie dans les futurs documents de politiques agricoles. S'agissant des politiques en vigueur, cette prise en compte se fera lors de leur relecture ou de leur révision. Ces mesures vont permettre : (i) un meilleur accès aux ressources publiques (accès des acteurs de l'agroécologie aux infrastructures rurales, aux services d'appui-conseil, au crédit agricole, à l'assurance agricole, à la formation, aux marchés, aux intrants et matériels agricoles, soutien conséquent aux femmes et aux jeunes, etc.). Au-delà des politiques agricoles, les autres politiques de développement seront aussi mises à contribution pour le développement de l'agroécologie : politique économique, politique commerciale, politique genre, etc.

L'action portera sur l'élaboration d'une note méthodologique et la formation des cadres,

Pour cette action, deux (02) activités ont été retenues à savoir : (i) Elaborer une note méthodologique sur la prise en compte de l'agroécologie dans les nouvelles politiques agricoles et (ii) Former les cadres des ministères en charge du secteur rural à la mise en application de cette note méthodologique.

EA 1.1.2 : *Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologiques sont pris en considération dans les politiques de subvention.*

Les bio-intrants et les matériels agricoles seront subventionnés pour faciliter leur accès par les acteurs de l'agroécologie : sans qu'il ne soit nécessaire de trouver de nouvelles ressources financières, il s'agira de réduire progressivement les subventions aux intrants chimiques et les montants ainsi libérés seront consacrés à subventionner les investissements dans les filières nationales de fabrication d'intrants naturels. Par ailleurs, un certain nombre d'investissements dans l'agroécologie bénéficieront d'une subvention, que ce soit dans le domaine de la production agricole elle-même, dans le secteur de la fabrication de bio-intrants et d'équipements de mécanisation spécifiques à l'agroécologie tels que la kassine, ou encore dans la mise en place de filières de commercialisation de produits agroécologiques. Les politiques de subvention devront tenir compte de la sensibilité des acteurs de l'agroécologie. Il se dégagera des effets positifs sur le plan alimentaire et nutritionnel dans la mesure où les produits agricoles issus des pratiques agroécologiques seront sains et répondront mieux aux besoins des consommateurs, de plus en plus soucieux de leur santé. En d'autres termes, on notera une amélioration de la qualité des produits agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques. Dans le même ordre d'idées, l'environnement sera préservé.

Pour réaliser cet effet, l'action retenue portera sur le plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques.

Pour cette action, deux (02) activités ont été retenues à savoir : (i) former les responsables des organisations faitières sur les techniques de plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques et (ii) organiser des séances de plaidoyer pour le financement de la subvention des intrants et du matériel agroécologique.

Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique. Deux effets y sont rattachés : (i) EA 1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements; (ii) EA 1.2.2 : la transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements.

EA 1.2.1 : *l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements:* il est prévu que des textes et règlements soient élaborés pour régir le fonctionnement de l'agroécologie au Burkina Faso. Ce nouvel environnement législatif et réglementaire aidera à créer des conditions favorables au développement de l'agroécologie. Il y aura une définition claire des rôles et tâches des différentes catégories d'acteurs (ministères, écoles de formation, IF et IMF, ONG, OP, chercheurs, privés, etc.). Par ailleurs, les anciens comme les nouveaux acteurs de l'agroécologie auront une meilleure visibilité dans l'exercice de leurs activités et se trouveront valorisés dans leur profession. Les nombreuses querelles épistémologiques sur la définition et le mode de fonctionnement de l'agroécologie seront éliminées. Du coup, l'agroécologie sera dépouillée des attributs inexacts ou péjoratifs qui lui étaient rattachés. L'action retenue pour réaliser cet effet est l'élaboration et vulgarisation des textes régissant l'agroécologie

Pour cette action, deux (02) activités ont été retenues à savoir : (i) élaborer des textes régissant l'agroécologie et (ii) vulgariser les textes régissant l'agroécologie.

EA 1.2.2 : la transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements: il est attendu l'élaboration de textes et règlements pour booster la transition agroécologique. Il va consister à porter le taux d'élaboration/adoption des textes régissant de la transition écologique à 100% en 2027. Si cela est effectif, l'on parviendra à (i) une reconnaissance effective de l'agroécologie comme une priorité pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, (ii) une meilleure prise en compte de l'agriculture familiale, (iii) une reconnaissance du rôle central de l'agroécologie dans le développement rural, (iv) une promotion des initiatives paysannes, (v) une valorisation des produits de l'AE.

L'action retenue pour réaliser cet effet est l'élaboration et la vulgarisation de textes en faveur de la transition agroécologique.

Pour cette action, deux (02) activités ont été retenues à savoir : (i) élaborer des textes régissant la transition l'agroécologique et (ii) vulgariser les textes régissant la transition l'agroécologique.

Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie. Deux effets sont attendus : (i) EA 1.3.1 : la sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée et (ii) EA 1.3.2 : des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché issus de l'agroécologie sont disponibles.

EA 1.3.1 : la sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée.

La mise en application de la politique de sécurisation foncière permettra une meilleure gestion des conflits en milieu rural. Sur le terrain, des effets positifs pourront être produits : (i) une réduction de la compétition élevée et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, (ii) une réduction des conflits entre acteurs ruraux à l'occasion de la mise en valeur des terres et de l'exploitation des ressources naturelles, (iii) un recul du processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen, (iv) la possibilité de transhumances pastorales dans un environnement apaisé. Sur le terrain, les effets suivants seront constatés : (i) les capacités des techniciens dans le domaine de la mise en valeur et de l'évaluation des terres rurales seront renforcées, (ii) les superficies mises en valeur du fait de l'application des mesures contraignantes de la loi sur le foncier rural qui ressortiront dans le guide seront augmentées, (iii) le processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux (agrobusinessmen) va reculer, (iv) les conflits fonciers occasionnés par la spéculation foncière seront réduits.

L'action retenue pour cet effet est l'amélioration de la sécurisation foncière des exploitations agroécologiques.

Les activités qui concourent à la mise en œuvre de cette action sont : (i) former les acteurs de l'agroécologie sur la sécurisation foncière et (ii) appuyer les acteurs de l'agroécologie pour l'obtention des APFR.

EA 1.3.2 : des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché issus de l'agroécologie sont disponibles: Des marchés publics stables et rémunérateurs pour les produits issus de l'agroécologie avec des prix décents peuvent encourager et sécuriser la transition agroécologique pour l'agriculture familiale. Dans ce cadre, des actions d'accompagnement fortes seront menées par l'Etat telles que : (i) la mise en place des mécanismes nationaux de diffusion et de partage d'informations sur la disponibilité, la localisation et le prix des produits issus de l'agroécologie ; (ii) le soutien à la création de circuits courts de distribution et de marchés dédiés aux produits agroécologiques en créant des partenariats entre des collectivités territoriales et des groupements de producteurs ; (iii) l'appui aux coopératives de produits agroécologiques sur les plans technique et organisationnel

afin de faciliter l'insertion de leurs produits dans différents marchés; (vi) le développement des marchés publics et institutionnels de l'Etat et des communes pour l'achat de produits agroécologiques ou biologiques. Les produits agricoles issus de l'agroécologie seront certifiés afin de les distinguer de ceux de l'agriculture conventionnelle. Ainsi, le volume de vente annuel des produits issus de l'agroécologie sera accru de 20% entre 2023 et 2027. L'action retenue pour réaliser cet effet est la certification des produits agroécologiques et la construction d'infrastructures de mise en marché.

Les activités qui concourent à la mise en œuvre de cette action sont: (i) élaborer un guide de certification des produits agroécologiques, (ii) appuyer la certification des produits agroécologiques des filières porteuses, (iii) construire des comptoirs d'achats et de vente des produits agroécologiques et (iv) construire des magasins de stockage et de conservation des produits agroécologiques.

Objectif spécifique 1.4 : Améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation.

Les effets attendus sont au nombre de trois(3) : (i) EA 1.4.1 : des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional ; (ii) EA 1.4.2 : la charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale et (iii) EA.1.4.3 : le système de planification et de suivi-évaluation est efficace.

EA 1.4.1 : Des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional: il sera élaboré un recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement des cadres de concertation. Ce cadre de concertation contribuera à harmoniser les approches en matière d'agroécologie, à faciliter le suivi-évaluation et la capitalisation des pratiques agroécologiques. En un mot, il permettra de prendre en charge les questions relatives à la promotion de l'agroécologie au Burkina Faso. Il s'agira de tenir régulièrement les différentes sessions des cadres de concertations. Dans le but d'éviter des inefficacités, des duplications et des conflits de compétences au sein des acteurs de l'agroécologie, il sera tenu compte des cadres de concertation existants aux niveaux régional et national.

L'action retenue pour réaliser cet effet est la mise en place des cadres de concertations des acteurs de l'agroécologie.

Pour cette action, six (06) activités ont été retenues à savoir : (i) élaborer des textes régissant la création et le fonctionnement des cadres de concertation agroécologique, (ii) appuyer la mise en place des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologique au niveau régional, (iii) mettre en place un cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie, (iv) appuyer le fonctionnement du cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie, (v) contribuer à l'organisation des sessions des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie aux niveau national et régional, (vi) appuyer le fonctionnement du secrétariat technique du cadre fédérateur et (vii) réaliser une étude sur la situation de référence de l'agroécologie au Burkina Faso.

EA 1.4.2 : La charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale: cette charte est un instrument important dont le but est de défendre la vision et les principes de l'agroécologie au Burkina Faso. Elle comporte les engagements des différentes organisations signataires. Pour le développement de l'agroécologie au Burkina Faso, des concertations programmées seront tenues et un suivi méthodique sera effectué pour que ces engagements soient respectés à hauteur de 90% durant la période 2023-2027.

L'action retenue pour réaliser cet effet est l'application de la charte des acteurs de l'agroécologie.

Pour cette action, quatre (04) activités ont été retenues à savoir : (i) traduire la charte des acteurs de l'agroécologie en langues nationales, (ii) éditer la charte des acteurs de l'agroécologie dans les différentes langues, (iii) diffuser la charte des acteurs de l'agroécologie et (iv) sensibiliser/informer les acteurs sur la charte de l'agroécologie.

EA 1.4.3 : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace

Les indicateurs retenus pour mesurer la réalisation de cet effet est le taux d'exécution physique avec une cible de 90% et le taux d'exécution financière avec une cible de 90%.

Pour la réalisation de cet effet, l'action retenue est la mise en place d'une disposition de planification et de suivi-évaluation. Pour réaliser cette action, cinq (5) activités sont définies : (i) élaborer les documents de programmation, (ii) élaborer les rapports semestriels et annuels de performances, (iii) assurer l'évaluation à mi-parcours de la stratégie, (iv) organiser les sessions du comité de pilotage, (v) élaborer et mettre en œuvre un plan de communication, et (vi) réaliser une étude sur la situation de référence de l'agroécologie au Burkina Faso.

Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie. Cet objectif spécifique comporte deux effets attendus : (i) EA.1.5.1.: une stratégie de financement durable est disponible et mise en application et (ii) EA.1.5.2 : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus.

EA 1.5.1 : une stratégie de financement durable est disponible et mise en application : il s'agira d'élaborer un plan de financement qui constituera un support essentiel pour la mobilisation des bailleurs de fonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il sera également utilisé pour la préparation et la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds sur l'agroécologie. Il décrira notamment les sources et mécanismes de financement actuels et potentiels, les partenariats techniques et financiers et d'autres modes de financement.

L'action retenue de cet effet est l'élaboration et la mise en application de la stratégie de financement durable.

La mise en œuvre de cette action passe par la réalisation des activités suivantes: (i) élaborer un plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie ; (ii) mettre en œuvre le plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie et (iii) réaliser une étude sur les financements innovants en faveur de l'agroécologie.

EA.1.5.2 : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus: il est attendu l'accroissement des ressources mobilisées au niveau national ou à l'extérieur. L'action retenue pour cet effet concerne est la mobilisation des financements au niveau national et à l'extérieur. Les activités retenues pour cette action sont : (i) organiser des rencontres d'identification des banques et des institutions de microfinance pour le financement de l'agroécologie ; (ii) tenir une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement de la stratégie de l'agroécologie et (iii) organiser des sessions de plaidoyers auprès des structures de financement en faveur de l'agroécologie.

2.2. Axe stratégique 2 : Mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso

L'axe stratégique 2 vise la mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso. Trois (03) objectifs spécifiques sont attendus pour cet axe : (i) OS 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie, (ii) OS 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement et (iii) OS 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national.

Objectif spécifique 2.1 : Élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie : un (01) effet est attendu (EA) de cet objectif stratégique : (i) EA.2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre.

EA 2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre.

Pour atteindre cet effet, des projets prenant en compte l'agroécologie seront élaborés et mis en œuvre sur la période 2023-2027. Il s'agira de procéder de manière participative et inclusive, avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu à la formulation de projets d'agroécologie et à leur mise en œuvre effective après une mobilisation conséquente du financement.

L'action à mener portera sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'agroécologie.

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont (i) élaborer des projets d'agroécologie, (ii) appuyer les micro-projets d'agroécologie, (iii) appuyer la mise en place d'unités de production de fertilisants organiques.

Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement : l'effet attendu de cet objectif stratégique est EA.2.2.1: les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement.

EA 2.2.1 : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement. Pour atteindre cet effet attendu, les conseils régionaux et communaux seront outillés dans le but d'intégrer l'agroécologie dans les PRD et les PCD lors de leur relecture. L'action retenue est l'intégration des pratiques agroécologiques dans les plans locaux de développement (PLD). Les activités retenues pour cette action sont : (i) réaliser des séances d'informations/sensibilisations sur l'agroécologie, (ii) assurer des communications thématiques sur l'intégration de l'agroécologie dans les PRD et les PCD lors des sessions des conseils.

Objectif spécifique 2.3 : Vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national : la réalisation de cet objectif produira deux (2) principaux effets attendus à savoir : (i) EA 2.3.1 : un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré et (ii) EA 2.3.2: les pratiques agroécologiques sont connues

EA 2.3.1 : Les pratiques agroécologiques sont connues. Pour atteindre cet effet un recueil de toutes les pratiques agroécologiques par région sera élaboré, validé et rendu disponible. Il s'agira de procéder de manière participative (avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu) à un recensement de toutes pratiques agroécologiques pratiquées dans les régions.

L'action retenue est le recensement des pratiques agroécologiques par région. Les activités qui concourent à la réalisation de cette actions sont : (i) élaborer un guide de recensement de toutes les pratiques agroécologiques par région, (ii) élaborer le répertoire/catalogue des pratiques agroécologiques, (iii) traduire le catalogue des pratiques agroécologiques dans les langues nationales, (iv) éditer le catalogue des pratiques agroécologiques.

EA 2.3.2 : Les pratiques agroécologiques sont adoptées. Une action est retenue pour cet effet Il s'agit de la diffusion des bonnes pratiques agroécologiques. Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : (i) diffuser le catalogue des pratiques agroécologiques, (ii) contribuer à la conservation de la biodiversité des espèces végétales, (iii) contribuer à la conservation de la biodiversité des espèces animales, (iv) réaliser des films documentaires sur l'agroécologie, (v) réaliser des micro vidéos sur l'agroécologie, (vi) réaliser des émissions radio et télé sur l'agroécologie, (vii) diffuser les films documentaires sur l'agroécologie, (viii) concevoir des boites à images sur les pratiques agroécologiques, (ix) reproduire les boites à images sur les pratiques agroécologiques et (x) appuyer l'organisation des journées de l'agroécologie.

Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil

Cet axe permettra d'améliorer les capacités techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'agroécologie. Trois objectifs spécifiques vont concourir à la réalisation de cet axe stratégique, il s'agit : (i) Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation, (ii) Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques, (iii) Objectif spécifique 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques et (iv) Objectif spécifique 3.4 : promouvoir la recherche-développement en agroécologie.

Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation.

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de générer l'EA suivant : (i) EA 3.1.1 : Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités.

EA 3.1.1 : Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités.

Pour l'atteint de cet effet, l'action retenue est la prise en compte de l'agroécologie dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités. La réalisation de cette action se fera à travers les activités suivantes : (i) appuyer la révision des curricula des écoles de formation professionnelle et des universités pour intégrer l'agroécologie, (ii) appuyer la révision des curricula des CPR pour intégrer l'agroécologie, (iii) former les enseignants des écoles de formation sur l'agroécologie, (iv) octroyer des bourses d'études aux étudiants de niveau master sur l'agroécologie et (v) octroyer des bourses d'études aux étudiants de niveau doctorat.

Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques.

Il va contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents d'appui-conseil des directions régionales en charges de l'agriculture et de l'environnement.

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de réaliser les EA suivants : (i) EA 3.2.1 : Les agents d'appui-conseil sont formés sur l'agroécologie et (ii) E.A. 3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées.

EA 3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil sont formés sur l'agroécologie

L'action retenue pour l'atteinte de cet effet est la formation des agents d'appui-conseil sur agroécologie. Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : (i) Former les agents d'appui-conseil du niveau déconcentré sur l'agroécologie et (ii) former les agents du niveau central sur l'agroécologie, (iii) organiser des voyages d'études au profit des agents et des producteurs.

E.A. 3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées. L'action retenue est l'amélioration des prestations d'appui-conseil.

Les activités retenues pour cette action sont: (i) appuyer des sorties d'appui/conseil aux producteurs sur la mise en œuvre des pratiques agroécologiques, (ii) acquérir des motos au profit des agents d'appui-conseil, (iii) mettre à la disposition des agents des kits de vulgarisation agroécologique.

Objectif spécifique 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques.

Il permettra de renforcer les capacités techniques des producteurs et leur faitière en agroécologie.

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de générer l'EA suivant : (i) EA 3.3.1 : Les membres des organisations professionnelles agricoles et des chambres d'agriculture sont formés sur l'agroécologie.

EA 3.3.1 : Les membres des organisations professionnelles agricoles et des chambres d'agriculture sont formés sur l'agroécologie : les capacités techniques des acteurs seront renforcées sur les pratiques agroécologiques pour qu'ils puissent les mettre en pratique sur leurs exploitations agricoles. Pour l'atteinte de cet effet, l'action retenue est la formation des membres des OPA et des chambres d'agriculture sur agroécologie. Pour l'atteinte de cette action les activités suivantes sont retenues : (i) former les membres des OP sur l'agroécologie, (ii) former les élus consulaires des chambres d'agriculture sur l'agroécologie.

Objectif spécifique 3.4 : promouvoir la recherche développement en agroécologie.

Il permettra de renforcer les liens entre la recherche et les acteurs intervenant dans l'agroécologie pour la génération de technologies innovantes en matière d'agroécologie.

Deux effets sont attendus de cet objectif spécifique à savoir (i) EA 3.4.1 : La recherche-développement (R/D) en matière de biointrants est renforcée et (ii) EA 3.4.2 : La recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée.

EA 3.4.1: La recherche-développement (R/D) en matière de biointrants est renforcée. Il s'agira d'identifier des besoins de recherche-développement en agroécologie et d'en assurer le financement de la mise en œuvre. L'implication des chercheurs s'avère importante pour valider les thèmes de recherche pertinents proposés par les producteurs et les autres acteurs. A l'issue de la conduite de chaque action de R/D, les résultats seront partagés.

L'action retenue pour l'atteinte de cet effet est l'appui des actions de recherche-développement en matière de biointrants.

Les activités qui contribuent à la réalisation de cette action sont : (i) appuyer la recherche sur les biopesticides, (ii) appuyer la recherche sur les biofertilisants et (iii) appuyer la valorisation des résultats de la recherche.

EA 3.4.2. La recherche-développement en matériel et équipements adaptés à l'agroécologie est renforcée.

L'action retenue pour cet effet est l'appui des actions de recherche développement en matière de matériel et équipements adaptés à l'agroécologie.

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont : (i) appuyer la recherche dans la génération de matériel et équipements adaptés à l'agroécologie, (ii) appuyer les inventeurs locaux pour le développement de matériel et équipements adaptés à l'agroécologie.

3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Dispositions de mise en œuvre

3.1.1. Principe général

Les pratiques agroécologiques ne sont pas nouvelles au Burkina Faso, mais sont en vigueur depuis plusieurs années. Dans ce cadre, l'agroécologie bénéficie d'appuis techniques et financiers de la part des acteurs au développement (producteurs agricoles, Etat, ONG, PTF, etc.). Le Plan d'actions de développement de l'agroécologie au Burkina Faso vient s'inscrire dans ce contexte déjà favorable et renforcer l'existant. Les activités qu'il comporte ne remettent pas en cause, mais consolident ce qui est déjà en cours. Dans le même ordre d'idées, les financements acquis dans le domaine de la gestion durable des terres, par exemple, seront mis à contribution en faveur de l'intensification agroécologique. Les duplications dans les actions et les financements de l'agroécologie seront évitées.

3.1.2. Instruments de mise en œuvre

3.1.2.1. Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA)

Les PTBA des différentes structures intervenant dans l'agroécologie prendront en compte chaque année les actions et les activités d'agroécologie.

3.1.2.2. Plan de communication

La communication sur la Stratégie pourra se faire de différentes manières, notamment par l'utilisation des TIC. Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

Le plan de communication de la Stratégie permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs concernés.

3.1.2.3. Plans locaux de développement

Les plans annuels d'investissement des collectivités pourraient prendre en compte les actions d'agroécologie. Aussi en cas de révision ou d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) ou des Plans Régionaux de Développement (PRD), les actions d'agroécologie devraient être intégrées.

3.1.2.4. Projets d'envergure nationale

Le Plan d'actions sera implémenté également à travers les projets et programmes d'envergure nationale. Ceux actuellement en cours qui n'avaient pas pris en compte l'agroécologie devront le faire lors de leur révision. Dans tous les cas, les nouveaux projets devront intégrer l'agroécologie dans leur formulation.

3.1.3. Acteurs de mise en œuvre

3.1.3.1. Acteurs étatiques

Ce groupe est composé par les différents départements ministériels, à savoir : les ministères en charge du développement rural, ainsi que d'autres ministères tels que ceux en charge de l'administration territoriale, des finances et de l'économie, de l'énergie, des mines et des carrières, de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, et de l'artisanat. Ces ministères ont chacun des structures déconcentrées que sont les directions régionales, les directions provinciales et les services départementaux respectivement aux niveaux régional, provincial et communal. Leurs rôles se définissent comme suit : accompagnement politique pour le développement de l'agroécologie ; (ii) la création d'un environnement socio-politique et juridique favorable au développement de l'agroécologie, (iii) la génération et la diffusion de l'information et des technologies agroécologiques auprès des producteurs/-trices ; (iv) la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines ; (v) le suivi, l'évaluation et la capitalisation des actions d'agroécologie.

3.1.3.2. Acteurs non étatiques

Ce groupe d'acteurs comprend : (i) les Chambres d'Agriculture, les Organisations faïtières des Producteurs, et les Sociétés Agro-industrielles ; (ii) les ONG qui jouent un rôle majeur dans l'éveil, l'encadrement, et la formation des populations ; (iii) les institutions de prestation de services (études, commercial, etc.) et de micro-financement qui jouent un rôle d'accompagnement et d'appui technique et financier pour le montage, l'exécution, le suivi et l'évaluation d'opérations de terrain. Les rôles de ses acteurs sont ainsi qu'il suit pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'actions : (i) apport d'un appui technique, organisationnel, financier et matériel aux producteurs/-trices agroécologiques ; (ii) contribution au renforcement des capacités des acteurs agroécologiques ; (iii) prestation de services pour la mise en œuvre de certaines opérations d'agroécologie ; (iv) contribution au financement des actions d'agroécologie ; (v) contribution au processus de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'agroécologie.

3.1.3.3. Partenaires techniques et financiers

Ils regroupent toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale et des Organisations Intergouvernementales, les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités de développement dans l'espace rural. Pour accompagner le Plan d'actions, leurs rôles seront les suivants : (i) appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement ayant trait à l'agroécologie, (ii) mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions d'agroécologie et (iii) participation au suivi évaluation et à la capitalisation des expériences et leçons tirées dans le domaine de l'agroécologie.

Le Plan d'actions constitue une opportunité pour les PTF de se concerter régulièrement et de mutualiser leurs efforts en faveur de l'agroécologie.

3.1.4. Cadre organisationnel

Pour accompagner la mise en œuvre du Plan d'actions, les organes de gouvernance à mettre en place sont au nombre de deux :

- un Comité national de pilotage,
- un Secrétariat technique.

Le Comité national de pilotage aura pour missions de :

- superviser la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions ;

- examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;
- examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- initier ou commander toute étude en rapport avec l'agroécologie ;
- prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir la transition agroécologique au Burkina Faso.

Le Comité national de pilotage doit être une structure légère, souple et capable de se réunir chaque fois que cela sera nécessaire. Dans sa composition, il comprendra particulièrement des membres de la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres à mettre en place, des représentants de l'Etat (administration centrale et décentralisée), du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Une attention particulière devra être accordée à la cohésion entre les membres du Comité de pilotage, sans laquelle le fonctionnement de cet organe sera difficile.

Le Secrétariat technique aura pour rôles :

- d'assurer le secrétariat du Comité national de pilotage ;
- de préparer les réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions statutaires du Comité national de pilotage ;
- d'exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Comité national de pilotage.

Sur le plan pratique, il sera placé au sein de la DGPA.

3.2. Mesures d'accompagnement

Le Plan d'actions ne pourra produire les effets attendus que s'il est soutenu par des mesures d'accompagnement efficaces parmi lesquelles il faut citer :

- une volonté politique clairement affichée en faveur de l'agroécologie ;
- l'appui aux acteurs de l'agroécologie ;
- l'appui à la recherche-développement dans le domaine de l'agroécologie ;
- l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- la recherche d'un financement durable ;
- la prise en compte de l'agroécologie dans les ressources transférées par l'Etat aux collectivités territoriales en révisant la nomenclature budgétaire ;
- l'organisation des marchés des produits issus de l'agroécologie.

3.3. Suivi et l'évaluation

3.3.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation comporte deux grands volets techniques :

- le volet technique du suivi-évaluation ;
- le volet technique de l'évaluation.

Le volet technique du suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des activités, le suivi de l'exécution technique des activités et le suivi des effets du Plan d'actions.

Le volet technique de l'évaluation consiste à une évaluation finale du Plan d'actions après les trois (3) années d'exécutions (2024).

3.3.2. Outils de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation est un outil important et indispensable au pilotage de la Stratégie et de son Plan d'actions. Il est vivement recommandé à la DGPA de se doter d'un système de suivi-évaluation performant et répondant aux besoins d'informations pour un bon pilotage de la Stratégie et du Plan d'actions. Par ailleurs, les agents concernés par la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions devront bénéficier d'une formation minimale sur ce système de suivi-évaluation.

Pour assurer un bon suivi de la performance globale du Plan d'actions, et savoir si les actions proposées produisent effectivement leurs effets, il faudra s'appuyer sur un Cadre de mesure du rendement (CMR). Une présentation détaillée du CMR est donnée en annexe 2. Il doit être mis en place dès le début de la mise en œuvre du Plan d'actions pour que les différentes personnes et structures impliquées soient pleinement informées de ce qui est attendu d'elles en matière de suivi-évaluation du Plan d'actions.

En lien avec le CMR, les rapports appropriés, semestriels et annuels, des directions centrales et régionales des secteurs ministériels concernés, seront produits à la faveur des travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan d'actions.

3.4. Mécanisme de financement

3.4.1. Coût du plan d'actions

Le coût du plan d'actions est présenté dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Coût du plan d'actions par objectif spécifique et par axe stratégique

AXES STRATEGIQUES	Coût par année en milliers FCFA			Total en milliers de F CFA
	2023	2024	2025	
Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie				

Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles	35 000	20 000	15 000	70 000
Objectif spécifique 1.2: élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique	20 000	40 000	40 000	100 000
Objectif spécifique 1.3: faciliter l'accès durable des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie	90 000	276 000	326 000	692 000
Objectif spécifique 1.4 : Améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation	258 000	163 000	173 000	594 000
Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie	42 000	-	-	42 000
TOTAL AXE STRATEGIQUE 1	445 000	499 000	554 000	1 498 000
Axe stratégique 2 : mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso				
Objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie	30 000	3 300 000	3 300 000	6 630 000
Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement	4 000	4 000	4 000	12 000
Objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national	183 500	212 500	172 500	568 500
TOTAL AXE STRATEGIQUE 2	217 500	3 516 500	3 476 500	7 210 500
Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil				
Objectif spécifique 3.1 : Intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation	157 000	177 000	117 000	451 000
Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques	271 120	296 120	297 120	864 360
Objectif spécifique 3.3 : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques	312 000	312 000	312 000	936 000

Objectif spécifique 3.4 : Promouvoir la recherche-développement en agroécologie	250 000	250 000	250 000	750 000
TOTAL AXE STRATEGIQUE 3	990 120	1 035 120	976 120	3 001 360
TOTAL PLAN D'ACTION	1 652 620	5 050 620	5 006 620	11 709 860

L'essentiel du coût se concentre sur l'axe stratégique 2 pour un montant de 7 210 500 000 FCFA pour les trois ans, suivi de l'axe stratégique 3 pour un montant de 3 001 360 000 FCFA.

3.4.2. Sources de financement

Les sources de financement du Plan d'actions seront les mêmes que celles déjà esquissées pour la Stratégie, à savoir :

- le budget national ;
- les partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- les fondations internationales ;
- les réseaux d'ONG ;
- etc.

De façon pratique, chacun des trois ministères responsables du secteur rural devra développer des initiatives à la fois pour la prise en charge partielle du coût du plan d'actions et la mobilisation des ONG et bailleurs de fonds. Quant aux ONG et partenaires techniques et financiers, ils pourront contribuer au financement du Plan d'actions, chacun selon son programme de coopération, les conventions de financement signées ou à venir avec le Burkina Faso, ainsi que les requêtes formulées par le Burkina Faso.

3.4.3. Modalités de financement

Les sources de financement du Plan d'actions sont principalement de deux types :

- les sources intérieures : l'Etat
- les sources extérieures : partenaires techniques et financiers

En ce qui concerne l'Etat, il est prévu que les différents ministères en charge du secteur rural inscrivent chaque année dans leurs budgets respectifs un montant destiné au financement de l'agroécologie en fonction des activités programmées dans le Plan d'actions. La mobilisation des ressources budgétisées se fera selon les procédures de l'Etat.

S'agissant des PTF, plusieurs modalités sont envisagées. Dans le contexte actuel du Burkina Faso, un certain nombre de PTF financent déjà en partie l'agroécologie ou des projets et programmes en lien avec l'agroécologie : gestion durable des terres, gestion de la fertilité des sols, conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols, lutte contre les changements climatiques, foncier rural, agriculture contractuelle, etc. Les

financements mobilisés continueront de produire leurs effets ou seront réorientés spécifiquement sur l'agroécologie. D'autres PTF seront sollicités pour contribuer au financement du Plan d'actions tout en évitant des duplications inutiles. En considération de tout cela, on peut cibler les PTF suivants pour le financement du Plan d'actions : l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, la Coopération Allemande, la Coopération Danoise, la Coopération Suédoise, la Coopération Italienne, la Coopération Canadienne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le Fonds de Développement Agricole, le PNUD, la CEDEAO et l'UEMOA.

Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de déterminer les ressources financières acquises ou programmées en faveur de l'agroécologie. Certes, le budget de l'Etat sera pris en considération, mais la plus grande partie du financement sera à rechercher auprès des sources extérieures. C'est ainsi qu'il est prévu dès la première année, la tenue d'une table ronde des PTF concernés ou intéressés par le financement de l'agroécologie au Burkina Faso. Au regard de l'importance de l'agroécologie pour le développement durable du Burkina Faso, et de l'intérêt de l'agroécologie pour bon nombre de PTF, il est certain que la table ronde va déboucher sur des engagements financiers à la hauteur des attentes du pays.

3.4.4. Tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds

Il est vivement recommandé la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds qui permettra de documenter la nature et le niveau des engagements pris par les partenaires techniques et financiers. A ce niveau, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MINEFIP) jouera un rôle primordial et sera appuyé par ses collègues Ministres en charge du secteur rural.

Dans cette perspective, quelques mesures pratiques s'avèrent utiles :

1. Avant la table ronde :

- Identifier un PTF comme chef de file de l'exercice ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des bailleurs de fonds ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ;
- Préparer tous les documents nécessaires à la tenue de la table ronde ;
- Identifier les financements en cours en faveur de l'agroécologie ;
- Effectuer des missions de sensibilisation auprès des PTF, des principales sources de financement extérieures, des fondations internationales, des ONG, de la diaspora, etc.

2. Pendant la table ronde :

- Etablir un tableau de bord des engagements financiers et techniques pris par les bailleurs de fonds ;
- Documenter toutes les intentions émises par les partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions.

3. Après la table ronde :

- Organiser le suivi de l'exécution des engagements financiers et techniques pris par les bailleurs de fonds ;
- Préparer et faire signer les accords, conventions ou protocoles de financement exigés par les bailleurs de fonds ;
- Rédiger les projets d'agroécologie requis pour bénéficier des financements annoncés par les bailleurs de fonds ;
- Mobiliser les ressources financières obtenues.

4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques pourraient empêcher l'atteinte des objectifs du Plan d'actions. Ces risques doivent être bien gérés de manière à ce que les objectifs visés et les effets attendus du Plan d'actions soient réalisés. Pour cette raison, il est utile que les risques potentiels soient identifiés et que des mesures pratiques de leur contrôle soient proposées. Le tableau 2 ci-dessous donne un bref aperçu de ces risques potentiels et de leurs méthodes d'atténuation.

Tableau 2 : Risques majeurs pouvant affecter le Plan d'actions et éléments de réponse

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
Risques politiques		
Instabilité politique nationale	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques ; - Observer une veille sur les éventuels troubles socio-politiques.
Risques sécuritaires		
Accroissement de l'insécurité	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Observer une veille sur les tendances de l'insécurité sur tout le territoire national - Etablir des relations de collaboration avec les Ministères en charge de la défense et de la sécurité
Risques sanitaires		
Prévalence de la COVID-19	Moyen	Respecter les mesures barrières et autres instructions édictées par le Ministère de la santé
Risques institutionnels		
Changements institutionnels fréquents	Moyen	Sensibiliser les autorités du MARAH sur l'importance de la stabilité et de la pérennité de la DGPA pour la mise en œuvre réussie de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre des actions d'agroécologie - Sensibiliser les autorités du MARAH à la prise à bonne date de textes appropriés pour promouvoir l'agroécologie
Risques liés aux conditions naturelles		

Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les mesures d'adaptation définies dans le Plan national d'adaptation au changement climatique du Burkina Faso (PNA) - Mettre en œuvre les mesures de gestion des risques agricoles
Risques financiers		
Faible adhésion des PTF	Moyen	Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la Stratégie

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de programmation physique et financière des activités

CODE	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATIONS PHYSIQUES			PROGRAMMATIONS FINANCIERES (en milliers de FCFA)			COUT TOTAL (en milliers de FCFA)	FINANCEMENT (en milliers de FCFA)		
							2023	2024	2025	2023	2024	2025		ETA	PARTENAIRES	RECHERCHER
OBJECTIF GENERAL : ACCROITRE DURABLEMENT LA PRODUCTIVITE ET LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE, HALIEUTIQUE ET FAUNIQUE PAR L'INTENSIFICATION AGROECOLOGIQUE																
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'AGROECOLOGIE										445 000	499 000	554 000	1 498 000	53 000	-	1 445 000
Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles																
Effet attendu : EA.1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles																
Action 1.1.1.1 : Elaboration d'une note méthodologique et la formation des cadres																
A.1.1.1.1.1	Elaborer une note méthodologique sur la prise en compte de l'agroécologie dans les nouvelles politiques agricoles	Note méthodologique élaborée	Note méthodologique	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP; CNA; PTF	1			15 000			15 000	10 000	-	5 000

A.1.1.1.1.2	Former les cadres des ministères en charge du secteur rural à la mise en application de cette note méthodologique	Les cadres sont formés	Nombre de sessions de formation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP; CNA; PTF	2	2	2	10 000	10 000	10 000	30 000	10 000	20 000	
Total 1.1.1										25 000	10 000	10 000	45 000	20 000	-	25 000
<i>Effet attendu : EA.1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologique sont pris en considération dans les politiques de subvention</i>																
<i>Action 1.1.2.1 : Plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques</i>																
A.1.1.2.1.1	Former les responsables des organisations faitières sur les techniques de plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques	Les responsables des organisations faitières sur les techniques de plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques sont formés	Nombre de session de formation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	1	1	-	5 000	5 000	-	10 000	-	-	10 000
A.1.1.2.1.2	Organiser des séances de plaidoyer pour le financement de la subvention des intrants et du matériel agroécologique	Des séances de plaidoyer pour la Subvention sur les intrants et matériels agricoles sont organisées	Nombre de séances de plaidoyer	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	5	5	5	5 000	5 000	5 000	15 000	-	-	15 000
Total 1.1.2										10 000	10 000	5 000	25 000	-	-	25 000

Total OS 1.1										35 000	20 000	15 000	70 000	20 000	-	50 000
Objectif spécifique 1.2: élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique																
<i>Effet attendu : EA.1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements</i>																
<i>Action 1.2.1.1 : Elaboration et vulgarisation des textes régissant l'agroécologie</i>																
A.1.2.1.1.1	Elaborer des textes régissant l'agroécologie	Des textes régissant l'agroécologie sont élaborés	Nombre de textes élaborés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	2			10 000			10 000	-	-	10 000
A.1.2.1.1.2	Vulgariser les textes régissant l'agroécologie	Les textes régissant l'agroécologie sont vulgarisés	Nombre de session de vulgarisation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	-	5	5	-	20 000	20 000	40 000	-	-	40 000
Total 1.2.1										10 000	20 000	20 000	50 000	-	-	50 000
<i>Effet attendu : EA.1.2.2 : la transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements</i>																
<i>Action 1.2.2.1 : Elaboration et vulgarisation de textes en faveur de la transition agroécologique</i>																
A.1.2.2.1.1	Elaborer des textes régissant la transition l'agroécologique	Des textes régissant la transition l'agroécologique sont élaborés	Nombre de textes élaborés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	2			10 000			10 000			10 000
A.1.2.2.1.2	Vulgariser les textes régissant la transition l'agroécologique	Les textes régissant la transition	Nombre de session de	Rapports d'activités	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	-	5	5	-	20 000	20 000	40 000			40 000

		l'agroécologie sont vulgarisés	vulgarisation	de la DGPA													
Total 1.2.2										10 000	20 000	20 000	50 000	-	-	50 000	
Total OS 1.2										20 000	40 000	40 000	100 000	-	-	100 000	
Objectif spécifique 1.3: faciliter l'accès durable des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie																	
Effet attendu : EA.1.3.1 : La sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée																	
Action 1.3.1.1 : Amélioration de la sécurisation foncière des exploitations agroécologiques																	
A.1.3.1.1.1	Former les acteurs de l'agroécologie sur la sécurisation foncière	La sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée	Nombre de session de formation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000				15 000
A.1.3.1.1.2	Appuyer les acteurs de l'agroécologie pour l'obtention des APFR	Les acteurs de l'agroécologie sont accompagnés pour l'obtention des APFR	Nombre de producteurs appuyés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF		100	100	-	5 000	5 000	10 000				10 000
Total 1.3.1										5 000	10 000	10 000	25 000	-	-	25 000	
Effet attendu : EA.1.3.2 : Des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché issus de l'agroécologie sont disponibles																	
Action 1.3.2.1 : Certification des produits agroécologiques et construction d'infrastructures de mise en marché																	

A.1.3.2.1.1	Elaborer un guide de certification des produits agroécologiques	Un guide de certification des produits agroécologiques est élaboré	Nombre de guides	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	ABNORM, MEFP CNA, CNABio, MESRI, MEEEA, PTF	1	0	0	250 00			25 000			25 000
A.1.3.2.1.2	Appuyer la certification des produits agroécologiques des filières porteuses	La certification des produits agroécologiques est appuyée	Nombre de certificats délivrés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	ABNORM, MEFP CNA, CNABio, MESRI, MEEEA, PTF			50			500 00	50 000			50 000
A.1.3.2.1.3	Construire des comptoirs d'achats et de vente des produits agroécologiques	Des comptoirs d'achats et de vente des produits agroécologiques sont construits	Nombre comptoirs	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF		2	2		146 000	146 000	292 000			292 000
A.1.3.2.1.4	Construire des magasins de stockage et de conservation des produits agroécologiques	des magasins de stockage et de conservation des produits agroécologiques sont construits	Nombre de magasin	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	2	4	4	60 000	120 000	120 000	300 000			300 000
										85 000	266 000	316 000	667 000	-	-	667 000

Total OS 1.3									90 000	276 000	326 000	692 000	-	-	692 000
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	------------	------------	------------	---	---	------------

Objectif spécifique 1.4 : Améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation

Effet attendu : EA.1.4.1 : des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional

Action 1.4.1.1 : Mise en place des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologiques

A.1.4.1.1.1	Elaborer des textes régissant la création et le fonctionnement des cadres de concertation agroécologique	Des textes régissant la création et le fonctionnement des cadres de concertation agroécologique sont élaborés	Nombre de textes	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	2			PM			-		-
A.1.4.1.1.2	Appuyer la mise en place des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie au niveau régional	Des cadres de concertation agroécologiques sont mis en place au niveau régional	Nombre de cadre de concertation de l'agroécologie mis en place	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	13			13 000	-	-	13 000		13 000
A.1.4.1.1.3	Mettre en place un cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie	Un cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie est mis en place	Cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP; CNA, PTF	1			6 000			6 000		6 000

A.1.4.1.1.4	Appuyer le fonctionnement du cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie	Le fonctionnement du cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie est assuré	Nombre de rencontres	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	2	2		6 000	6 000	12 000			12 000	
A.1.4.1.1.5	Contribuer à l'organisation des sessions des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie aux niveau national et régional	L'organisation des sessions des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie aux niveau national et régional est appuyée	Nombre de sessions	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	26	26		13 000	13 000	26 000			26 000	
A.1.4.1.1.6	Appuyer le fonctionnement du secrétariat technique	le secrétariat technique est fonctionnel	Montant de l'appui	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP CNA, PTF	ND	ND	ND	150 000	100 000	100 000	350 000		350 000	
A.1.4.1.1.7	Réaliser une étude sur la situation de référence de l'agroécologie au Burkina Faso	Une étude sur la situation de référence de l'agroécologie est réalisée	Rapport d'étude	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA, MESRI, CNABio MEFP CNA, PTF	1	-	-	45 000	-	-	45 000		45 000	
Total 1.4.1										214 000	119 000	119 000	452 000	-	-	452 000
<i>Effet attendu : EA.1.4.2 : La Charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale</i>																
<i>Action 1.4.2.1 : Application de la Charte des acteurs de l'agroécologie</i>																

A.1.4.2.1.1	Traduire la charte des acteurs de l'agroécologie en langues nationales	La charte des acteurs de l'agroécologie en langues nationales est traduite	Nombre de charte traduite en langue	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MENAPLN , PTF	3				10 000			10 000		10 000
A.1.4.2.1.2	Editer la charte des acteurs de l'agroécologie dans les différentes langues	La charte des acteurs de l'agroécologie est éditée dans les différentes langues	Nombre d'exemplaires Edités	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	PTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	3 000			3 000
A.1.4.2.1.3	Diffuser la charte des acteurs de l'agroécologie	La charte des acteurs de l'agroécologie est diffusée	Nombre d'exemplaires distribués	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; CPF; CNA, PTF	1 000	1 000	1 000	PM	PM	PM	-			-
A.1.4.2.1.4	Sensibiliser/informer les acteurs sur la charte de l'agroécologie	Les acteurs sur la charte l'agroécologie sont sensibilisés/informés	Nombre de personnes sensibilisées /Informées	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA MEFP CNA, PTF	PM	PM	PM	2 000	2 000	2 000	6 000			6 000
Total 1.4.2										13 000	3 000	3 000	19 000	-	-	19 000
<i>Effet attendu : EA.1.4.3 : le système de planification et de suivi-évaluation est efficace</i>																
<i>Action 1.4.3.1 : mise en place d'une disposition de planification et de suivi-évaluation</i>																
A.1.4.3.1.1	Elaborer les documents de programmation	Les documents de programmation sont élaborés	Nombre de documents de programmation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	2	2	2	7 000	7 000	7 000	21 000	21 000		-

A.1.4.3.1.2	Elaborer les rapports semestriels et annuel de performances	Les rapports semestriels et annuels de performances sont élaborés	Nombre de rapports	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	3	3	3	PM	PM	PM	-	-	-	
A.1.4.3.1.3	Assurer l'évaluation à mi-parcours de la stratégie	L'évaluation à mi-parcours de la stratégie est réalisée	Rapport d'évaluation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF			1	-	-	10 000	10 000		10 000	
A.1.4.3.1.4	Organiser les sessions du comité de pilotage	Les sessions du comité de pilotage sont organisées	Nombre de sessions du comité de pilotage	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	2	2	2	4 000	4 000	4 000	12 000	12 000	-	
A.1.4.3.1.5	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre	Plan de communication	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		1	ND	ND	20 000	30 000	30 000	80 000		80 000	
Total 1.4.3										31 000	41 000	51 000	123 000	33 000	-	90 000
Total OS 1.4										258 000	163 000	173 000	594 000	33 000	-	561 000
Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie																
Effet attendu : EA.1.5.1. : Une stratégie de financement durable est disponible et mise en application																
Action 1.5.1.1 : Elaboration et mise en application de la stratégie de financement durable																

A.1.5.1.1.1	Elaborer un plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie	Un plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie est disponible	Nombre de plans de financements élaborés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP; PTF; Acteurs non étatiques	1			20 000			20 000		20 000	
A.1.5.1.1.2	Mettre en œuvre le plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie	Le plan de mobilisation de financements en faveur de l'agroécologie est mis en œuvre	Taux d'exécution physique annuel du plan	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP; PTF		90%	90%		PM	PM	-		-	
A.1.5.1.1.3	Réaliser une étude sur les financements innovants en faveur de l'agroécologie	Une étude sur les financements innovants en faveur de l'agroécologie est réalisée	Nombre d'études	Rapport de l'étude	MARAH / DGPA	MEFP; PTF	1			10 000			10 000		10 000	
Total 1.5.1										30 000	-	-	30 000	-	-	30 000
Effet attendu : EA.1.5.2. : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus																
Action 1.5.2.1 : Mobilisation des financements au niveau national et à l'extérieur																
A.1.5.2.1.1	Organiser des rencontres d'identification des banques et des institutions de microfinance pour le financement de l'agroécologie	Des rencontres d'identification des banques et des institutions de microfinance pour le financement de	Nombre de banques et d'IMF mobilisées	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP; CNA	ND			2 000			2 000		2 000	

		l'agroécologie sont organisées																	
A.1.5.2.1.2	Tenir une table ronde des PTF pour le financement de la stratégie de l'agroécologie	La table ronde des bailleurs de fonds sur le financement de l'agroécologie est tenue	Table ronde de financement	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP CNA	1				10 000				10 000		10 000		
A.1.5.2.1.3	Organiser des sessions de plaidoyers auprès des structures de financement en faveur de l'agroécologie	Des sessions de plaidoyers auprès des structures de financement en faveur de l'agroécologie sont menées	Nombre de sessions plaidoyers	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEFP CNA	ND	ND	ND					-			-		
Total 1.5.2													12 000	-	-	12 000	-	-	12 000
Total OS 1.5													42 000	-	-	42 000	-	-	42 000
Total AXE 1													445 000	499 000	554 000	1 498 000	53 000	-	1 445 000
AXE STRATEGIQUE 2 : MISE A L'ECHELLE DE L'AGROECOLOGIE DANS TOUTES LES REGIONS DU BURKINA FASO											217 500	3 516 500	3 476 500	7 210 500	-	-	7 210 500		
Objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie																			

Effet attendu : EA.2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre

Action 2.1.1.1 : Elaboration et mise en œuvre de projets d'agroécologie

A.2.1.1.1.1	Elaborer des projets d'agroécologie	Des projets d'agroécologie sont élaborés	Nombre de projets élaborés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF	1			30 000			30 000			30 000	
A.2.1.1.1.2	Appuyer les micro-projets d'agroécologie	Des micro-projets d'agroécologie sont financés	Nombre de micro-projets financés	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA; MEFP CNA, PTF		100	100		3 000 000	3 000 000	6 000 000			6 000 000	
A.2.1.1.1.3	Appuyer la mise en place d'unités de production de fertilisants organiques	Des unités de production de fertilisants organiques sont mise en place	Nombre d'unité de production mise en place	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MDICAPME, MERSI, CNA, PTF	0	2	2	-	300 000	300 000	600 000			600 000	
Total 2.1.1											30 000	3 300 000	3 300 000	6 630 000	-	-	6 630 000
Total OS 2.1											30 000	3 300 000	3 300 000	6 630 000	-	-	6 630 000

Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement

Effet attendu : EA.2.2.1 : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement

Action 2.2.2.1 : Intégration des pratiques agroécologiques dans les Plan locaux de développement (PLD)

A.2.2.2.1.1	Réaliser des séances d'informations /sensibilisations sur l'agroécologie	Des séances d'informations/sensibilisations sur l'agroécologie sont réalisées	Nombre séances d'information/sensibilisation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF, Municipalités Conseils régionaux	10	10	10	2 000	2 000	2 000	6 000			6 000
A.2.2.2.1.2	Assurer des communications thématiques sur l'intégration de l'agroécologie dans les PRD et les PCD lors des sessions des conseils.	Des communications thématiques sur l'intégration de l'agroécologie dans les PRD et les PCD lors des sessions des conseils sont assurées	Nombre de communication	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF, Municipalités Conseils régionaux	6	7	7	2 000	2 000	2 000	6 000			6 000
Total 2.2.2										4 000	4 000	4 000	12 000	-	-	12 000
Total SO 2.2										4 000	4 000	4 000	12 000	-	-	12 000
Objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national																
<i>Effet attendu : EA.2.3.1 : Les pratiques agroécologiques sont connues</i>																
<i>Action 2.3.1.1 : Recensement des pratiques agroécologiques par région</i>																
A.2.3.1.1.1	Elaborer un guide de recensement de toutes les pratiques agroécologiques par région	Un guide de recensement de toutes les pratiques agroécologiques par région est élaboré	Guide	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	1			5 000			5 000			5 000

A.2.3.1.1.2	Elaborer le répertoire/catalogue des pratiques agroécologiques	Le répertoire des pratiques agroécologiques est élaboré	Répertoire des pratiques agroécologique	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF, Conseils régionaux	1			40 000			40 000			40 000
A.2.3.1.1.3	Traduire le catalogue des pratiques agroécologiques dans les langues nationales	Le catalogue des pratiques agroécologiques est traduit en langues nationales	Nombre de traduction en langue	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF, MENAPLN	1			30 000			30 000			30 000
A.2.3.1.1.4	Editer le catalogue des pratiques agroécologiques	Le catalogue des pratiques agroécologiques est édité	Nombre d'exemplaires	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	100	100	5 000	5 000	10 000					10 000
Total 2.3.1										45 000	35 000	5 000	85 000	-	-	85 000
Effet attendu : EA.2.3.2 : Les pratiques agroécologiques sont adoptées																
Action 2.3.2.1 : Diffusion des bonnes pratiques d'agroécologie																
A.2.3.2.1.1	Diffuser le catalogue des pratiques agroécologiques	Le catalogue des pratiques agroécologiques est diffusé	Nombre de séances de diffusion	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF,	10	10	2 000	2 000	4 000					4 000
A.2.3.2.1.2	Contribuer à la conservation de la biodiversité des espèces végétales	la biodiversité des espèces végétales est conservée	Nombre d'espèces	Rapports d'activités	MARAH / DGPA	MERSI; MEEEA; CNA, PTF	ND	ND	ND	30 000	30 000	30 000	90 000			90 000

			végétales conservées	de la DGPA													
A.2.3.2.1.3	Contribuer à la conservation de la biodiversité des espèces animales	la biodiversité des espèces animales est conservée	Nombre d'espèces animales conservées	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MERSI;CNA, PTF	ND	ND	ND	30 000	30 000	30 000	90 000				90 000
A.2.3.2.1.4	Réaliser des films documentaires sur l'agroécologie	Des films documentaires sur l'agroécologie sont réalisés	Nombre de film documentaire	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF		1			10 000	-	10 000				10 000
A.2.3.2.1.5	Réaliser des micro-vidéos sur l'agroécologie	Des micro-vidéos sur l'agroécologie sont réalisées	Nombre de micro-vidéos	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	10	10	10	30 000	30 000	30 000	90 000				90 000
A.2.3.2.1.6	Réaliser des émissions radio et télé sur l'agroécologie	Des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales sont réalisées	Nombre d'émissions radio et télé réalisées sur l'agroécologie en langues nationales	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	2	2	2	1 000	1 000	1 000	3 000				3 000

A.2.3.2.1. 7	Diffuser les films documentaires sur l'agroécologie	Diffuser des émissions radio et télé sur l'agroécologie en langues nationales dans les treize (13) régions et les quarante-cinq (45) provinces du pays	Nombre de diffusées des films documentaires sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, PTF	7	7	-	7 000	7 000	14 000			14 000	
A.2.3.2.1. 8	Concevoir des boites à images sur les pratiques agroécologiques	Des boites à images sur les pratiques agroécologiques sont conçues	Nombre de boites à images conçus	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		5	5	5	7 500	7 500	7 500	22 500		22 500	
A.2.3.2.1. 9	Reproduire les boites à images sur les pratiques agroécologiques	Des boites à images sur les pratiques agroécologiques sont reproduites	Nombre de boites à images reproduits	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		200	200	200	20 000	20 000	20 000	60 000		60 000	
A.2.3.2.1. 10	Appuyer l'organisation des journées de l'agroécologie	Des journées de l'agroécologie sont tenues	Nombre de journée de l'agroécologie tenue	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	CNA, CPF	1	2	2	20 000	40 000	40 000	100 000		100 000	
Total 2.3.3										138 500	177 500	167 500	483 500	-	-	483 500
Total OS 2.3										183 500	212 500	172 500	568 500	-	-	568 500
Total AXE 2										217 500	3 516 500	3 476 500	7 210 500	-	-	7 210 500

AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE L'AGROECOLOGIE ET DES AGENTS D'APPUI-CONSEIL										990 120	1 035 120	976 120	3 001 360	-	135 000	2 866 360
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------	-----------------	------------	-----------------	---	------------	-----------------

Objectif spécifique 3.1 : Intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation

Effet attendu : EA.3.1.1: Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités

Action 3.1.1.1 : Prise en compte de l'agroécologie dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités

A.3.1.2.1.1	Appuyer la révision des curricula des écoles de formation professionnelle et des universités pour intégrer l'agroécologie	Des sessions de révisions des curricula des écoles de formation professionnelle pour intégrer l'agroécologie sont appuyées	Nombre de curricula révisé	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/MARAH	MESRI, MEEEA	ND	ND				40 000	40 000		80 000		80 000
A.3.1.2.1.2	Appuyer la révision des curricula des CPR pour intégrer l'agroécologie	Les sessions de révision des curricula des CPR sont appuyées	Nombre de curricula révisé	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/MARAH	MESRI	1					30 000	-	-	30 000		30 000
A.3.1.2.1.3	Former les enseignants des écoles de formation sur l'agroécologie	Les sessions de révision des curricula des CPR sont appuyées	Nombre d'enseignants formés sur l'agroécologie	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/MARAH	MESRI	40	40	40			12 000	12 000	12 000	36 000		36 000
A.3.1.2.1.4	Appuyer la mise en place de fermes écoles agroécologiques	Des fermes écoles agroécologiques sont mises en place	Nombre de fermes agroécologiques	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/MARAH	MESRI	1	5	4			50 000	100 000	80 000	230 000		230 000

A.3.1.2.1. 5	Octroyer des bourses d'études aux étudiants de niveau master sur l'agroécologie	Des bourses d'étude sont e aux étudiants de niveau master sur l'agroécologie	Nombre de bourses de niveau master octroyées	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/ MARAH	MESRI	5	5	5	15 000	15 000	15 000	45 000			45 000
A.3.1.2.1. 6	Octroyer des bourses d'études aux étudiants de niveau doctorat.	Des bourses d'études sont octroyées aux étudiants de niveau doctorat	Nombre de bourses de niveau doctorat octroyées	Rapport annuel de la DGPA	DGPA/ MARAH	MESRI	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000			30 000
Total 3.1.1										157 000	177 000	117 000	451 000	-	-	451 000
Total OS 3.1										157 000	177 000	117 000	451 000	-	-	451 000
Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques																
<i>Effet attendu : EA.3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil sont formés sur l'agroécologie</i>																
<i>Action 3.2.1.1 : Formation des agents d'appui-conseil sur agroécologie</i>																
A.3.2.1.1. 1	Former les agents d'appui-conseil du niveau déconcentré sur l'agroécologie	Des agents d'appui-conseil des DRARAH sont formés sur l'agroécologie	Nombre d'agents d'appui-conseil des DRARAH formés sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	DRARAH, PACTE	210	210	210	35 000	35 000	35 000	105 000		105 000	-

A.3.2.1.1.2	Former les agents du niveau central sur l'agroécologie	Des agents du niveau central sont formés sur l'agroécologie	Nombre d'agents du niveau central formés sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	PACTE	50	50	50	10 000	10 000	10 000	30 000		30 000	-
A.3.2.1.1.3	Organiser des voyages d'études aux profits des agents et des producteurs	Des voyages d'études aux profits des agents et des producteurs sont réalisés	Nombre de voyage d'étude	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		1	1	1	30 000	30 000	30 000	90 000			90 000
Total 3.2.1										75 000	75 000	75 000	225 000	-	135 000	90 000
<i>Effet attendu : EA.3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées</i>																
<i>Action 3.2.2.1 : Amélioration des prestations d'appui-conseil</i>																
A.3.2.2.1.1	Appuyer des sorties d'appui conseil aux producteurs sur la mise en œuvre des pratiques agroécologiques	Des sorties de sensibilisation/formation des producteurs sur la mise en œuvre des pratiques agroécologiques sont réalisées	Nombre de session de sensibilisation	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA	MEEEA	ND	ND	ND	73 620	73 620	73 620	220 860			220 860
A.3.2.2.1.2	Acquérir des motos au profit des agents d'appui-conseil	Des motos sont acquises au profit des agents d'appui-conseil	Nombre de motos mis à la	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		100	125	126	100 000	125 000	126 000	351 000			351 000

			disposition des agents														
A.3.2.2.1.3	Mettre à la disposition des agents des kits de vulgarisation agroécologiques	Des kits de vulgarisation agroécologique sont mis à la disposition des agents	Nombre de kits de vulgarisation mis à la disposition des agents	Rapports d'activités de la DGPA	MARAH / DGPA		150	150	150	22 500	22 500	22 500	67 500				67 500
Total 3.2.2										196 120	221 120	222 120	639 360	-	-		639 360
Total OS 3.2										271 120	296 120	297 120	864 360	-		135 000	729 360
Objectif spécifique 3.3 : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques																	
<i>Effet attendu : EA.3.3.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres d'Agriculture sont formés sur l'agroécologie</i>																	
<i>Action 3.3.1.1 : Formation des membres des OPA et des Chambres d'agriculture sur agroécologie</i>																	
A.3.3.1.1.1	Former les membres des OP sur l'agroécologie	Des membres des OP sont formés sur l'agroécologie	Nombre de membres des OP formés	Rapports de la DGPA	MARAH /DGPA	CPF, OPA, CNA	10 000	10 000	10 000	300 000	300 000	300 000	900 000				900 000
A.3.3.1.1.2	Former les élus consulaires des chambres d'agriculture sur l'agroécologie	Des membres des CRA sont formés à l'agroécologie	Nombre de d'élus consulaires des chambres	Rapports de la DGPA	MARAH /DGPA	CRA, CNA	100	100	100	12 000	12 000	12 000	36 000				36 000

			d'agricultures formés														
Total 3.3.1										312 000	312 000	312 000	936 000	-	-	936 000	
Total OS 3.3										312 000	312 000	312 000	936 000	-	-	936 000	
Objectif spécifique 3.4 : Promouvoir la recherche-développement en agroécologie																	
<i>Effet attendu : EA 3.4.1 : La recherche-développement en matière de biointrant est renforcée</i>																	
<i>Action 3.4.1.1 : Appui des actions de recherche-développement en matière de biointrant</i>																	
A.3.4.1.1.1	Appuyer la recherche sur les biopesticides	La recherche sur les biopesticides est appuyée	Nombre de projet de recherche sur les biopesticides	Rapport de la DGPA	MARAH /DGPA	MERSI/CN RST; CPF, CNA, CNABio	ND	ND	ND	50 000	50 000	50 000	150 000				150 000
A.3.4.1.1.2	Appuyer la recherche sur les biofertilisants	La recherche sur les biofertilisants est appuyée	Nombre de projet de recherche sur les biofertilisants	Rapport de la DGPA	MARAH /DGPA	MERSI/CN RST; CPF, CNA, CNABio	ND	ND	ND	50 000	50 000	50 000	150 000				150 000

A.3.4.1.1.3	Appuyer la valorisation des résultats de la recherche	Des résultats de la recherche sont vulgarisés	Nombre de technologies valorisés	Rapport de la DGPA	MARAH /DGPA	MERSI/CN RST; CPF, CNA, CNABio	ND	ND	ND	50 000	50 000	50 000	150 000			150 000
Total 3.4.1										150 000	150 000	150 000	450 000	-	-	450 000
Effet attendu : EA 3.4.2 : La recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée																
Action 3.4.2.1 : Appui des actions de recherche-développement en matière de matériel et équipement agroécologiques																
A.3.4.2.1.1	Appuyer la recherche dans la génération de matériel et équipement adaptés à l'agroécologie	La recherche sur le matériel agricole adapté à l'agroécologie est appuyée	Nombre de projets de recherche appuyés	Rapport de la DGPA	MARAH /DGPA	MERSI/CN RST; CPF, CNA, CNABio	ND	ND	ND	50 000	50 000	50 000	150 000			150 000
A.3.4.2.1.2	Appuyer les inventeurs locaux pour le développement de matériel et équipement adaptés à l'agroécologie	Des inventeurs locaux pour le développement de matériel et équipement adaptés à l'agroécologie sont appuyés	Nombre d'inventeurs appuyés	Rapport de la DGPA	MARAH /DGPA	MERSI/CN RST; CPF, CNA,	ND	ND	ND	50 000	50 000	50 000	150 000			150 000
Total 3.4.2										100 000	100 000	100 000	300 000	-	-	300 000
Total OS 3.4										250 000	250 000	250 000	750 000	-	-	750 000
TOTAL AXE 3										990 120	1 035 120	976 120	3 001 360	-	135 000	2 866 360

TOTAL				1	5	5	11	53	135	11
				652	050	006	709	000	000	521
				620	620	620	860			860

Annexe 2 : Cadre de mesure du rendement

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'AGROECOLOGIE															
Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles															
Effet attendu : EA.1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles															
1.1.	Proportion des politiques prenant en compte l'agroécologie	Rapport d'évaluation de la stratégie de l'agroécologie / Rapport DGPA/MARAH	DGPA/MARAH	40%	2021	60%	80%	100%				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologique sont pris en considération dans les politiques de subvention															
2.1	Part de subvention alloué aux intrants et matériels agroécologiques	Rapport d'évaluation de la stratégie de l'agroécologie / Rapport DGPA/MARAH	DGPA/MARAH	ND		5%	15%	25%				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.2: élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique															
Effet attendu : EA.1.2.1 : L'agroécologie est encadrée par des textes et règlements															
1.1.	Nombre de textes et règlements adoptés dans le cadre de l'agroécologie	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		1	2	3				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.2.2 : La transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements															
2.1.	Nombre de textes et règlements adoptés dans le cadre de la transition agroécologique	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		1	2	3				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
Objectif spécifique 1.3: faciliter l'accès durable des exploitations des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie															
Effet attendu : EA.1.3.1 : La sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée															
1.1.	Proportion des exploitations agroécologiques disposant d'APFR	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		2%	5%	7%				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.3.2 : Des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles															
	Taux de commercialisation des produits issus de l'agroécologie	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		50%	75%	75%				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.4 : améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation															
Effet attendu : EA.1.4.1 : Des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional															
1.1.	Proportion des cadres de concertation sur l'agroécologie fonctionnels	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		20%	50%	75%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
1.2.	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des concertations	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		100%	100%	100%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.4.2 : La Charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
2.1.	Proportion des engagements respectés par les signataires de la Charte en agroécologie (%)	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		50%	50%	75%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.4.3 : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace															
3.1.	Taux d'exécution physique de la stratégie d'agroécologie	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	ND		20%	40%	60%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie															
Effet attendu : EA.1.5.1. : Une stratégie de financement durable est disponible et mise en application															
1.1.	Taux de mobilisation des ressources financières	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		20%	40%	60%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.5.2. : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus															
2.1.	Taux d'accroissement des ressources allouées à l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		20%	40%	60%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
AXE STRATEGIQUE 2 : MISE A L'ECHELLE DE L'AGROECOLOGIE DANS TOUTES LES REGIONS DU BURKINA FASO															
Objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie															
Effet attendu : EA.2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
1.1.	Proportion de nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	0%		25%	50%	75%				-	-	-	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement															
Effet attendu : EA.2.2.1 : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement															
2.1.	Proportion des plans locaux de développement (PCD et PRD) intégrant l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		25%	50%	75%				-	-	-	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national															
Effet attendu : EA.2.3.1 : Les pratiques agroécologiques sont connues															
2.2.	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		10%	20%	30%				-	-	-	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.2.3.2 : Les pratiques agroécologiques sont adoptées															
2.2.	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		10%	20%	30%				-	-	-	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE L'AGROECOLOGIE ET DES AGENTS D'APPUI-CONSEIL															
Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation															
Effet attendu : EA.3.1.1: Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités															
2.1.	Proportion des écoles de formation professionnelle et universitaire intégrant l'agroécologiques dans leurs curricula	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		50%	75%	100%				-	-	-	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité; Cohésion sociale et paix intérieure
Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
Effet attendu : EA.3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil sont formés sur l'agroécologie															
1.1.	Proportion des agents d'appui-conseil formés sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		15%	30%	50%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu: EA.3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées															
2.1.	Taux de satisfaction des acteurs de l'agroécologie vis-à-vis des prestations des agents d'appui-conseil	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		40%	50%	60%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 3.3 : Former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques															
Effet attendu : EA.3.3.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres d'Agriculture sont formés sur l'agroécologie															
1.1.	Proportion des membres des Organisation Professionnelle Agricole formés sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		10%	20%	30%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Proportion des membres des élus des chambres d'Agriculture formés sur l'agroécologie	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		15%	30%	50%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 3.4 : Promouvoir la recherche-développement en agroécologie															
Effet attendu : EA 3.4.1 : La recherche-développement en matière de biointrait est renforcée															

Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsable	Référence		Cibles			Réalizations			Cibles atteintes: (1 = oui, 2 = non)			Hypothèses / Risques
				Valeurs	Années	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
2.1.	Proportion de thèmes de recherche sur les biointrants	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		5%	15%	25%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA 3.4.2 : La recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée															
	Proportion de thèmes de recherche sur les équipements et matériel agroécologiques	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	ND		5%	15%	15%				-	-	-	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Annexe 3 : Cadre logique effets

Code	Indicateurs d'effet	Référence		Cible mi-parcours (2025)	Cible finale (2027)	Source de vérification	Responsable	Hypothèses / Risques
		Valeurs	Années					
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'AGROECOLOGIE								
Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles								
Effet attendu : EA.1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles								
1.1.	Proportion des politiques prenant en compte l'agroécologie	40%	2021	100%	100%	Rapport d'évaluation de la stratégie de l'agroécologie / Rapport DGPA/MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologique sont pris en considération dans les politiques de subvention								

2.1	Part de subvention alloué aux intrants et matériels agroécologiques	ND		25%	35%	Rapport d'évaluation de la stratégie de l'agroécologie / Rapport DGPA/MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.2: élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique								
Effet attendu : EA.1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements								
1.1.	Nombre de textes et règlements adoptés dans le cadre de l'agroécologie	ND		3	5	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.2.2 : La transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements								
2.1.	Nombre de textes et règlements adoptés dans le cadre de la transition agroécologique	ND		3	5	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.3: faciliter l'accès durable des exploitations des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie								
Effet attendu : EA.1.3.1 : La sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée								
1.1.	Proportion des exploitations agroécologiques disposant d'APFR	ND		7%	10%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.3.2 : Des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles								
	Taux de commercialisation des produits issus de l'agroécologie	ND		75%	75%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.4 : améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation								
Effet attendu : EA.1.4.1 : Des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional								

1.1.	Proportion des cadres de concertation sur l'agroécologie fonctionnels	ND		75%	100%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
1.2.	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des concertations	ND		100%	100%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.4.2 : La Charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale								
2.1.	Proportion des engagements respectés par les signataires de la Charte en agroécologie (%)	ND		75%	90%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.4.3 : Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace								
3.1.	Taux d'exécution physique de la stratégie d'agroécologie	ND		60%	90%	Rapports du MARAH	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie								
Effet attendu : EA.1.5.1 : Une stratégie de financement durable est disponible et mise en application								
1.1.	Taux de mobilisation des ressources financières	ND		60%	90%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA.1.5.2 : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus								
2.1.	Taux d'accroissement des ressources allouées à l'agroécologie	ND		60%	100%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

AXE STRATEGIQUE 2 : MISE A L'ECHELLE DE L'AGROECOLOGIE DANS TOUTES LES REGIONS DU BURKINA FASO								
Objectif spécifique 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie								
<i>Effet attendu : EA.2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre</i>								
1.1.	Proportion de nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie	0%		75%	100%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement								
<i>Effet attendu : EA.2.2.1 : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement</i>								
2.1.	Proportion des plans locaux de développement (PCD et PRD) intégrant l'agroécologie	ND		75%	100%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national								
<i>Effet attendu : EA.2.3.1 : Les pratiques agroécologiques sont connues</i>								
2.2.	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs	ND		30%	50%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
<i>Effet attendu : EA.2.3.2 : Les pratiques agroécologiques sont adoptées</i>								
2.2.	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs	ND		30%	50%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE L'AGROECOLOGIE ET DES AGENTS D'APPUI-CONSEIL								
Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation								
<i>Effet attendu : EA.3.1.1: Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités</i>								
2.1.	Proportion des écoles de formation professionnelle et universitaire intégrant l'agroécologiques dans leurs curricula	ND		100%	100%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique; économique et sociale; Renforcement de la sécurité; Cohésion sociale et paix intérieure
Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques								
<i>Effet attendu : EA.3.2.1 : Les agents d'appui-Conseil sont formés sur l'agroécologie</i>								
1.1.	Proportion des agents d'appui-conseil formés sur l'agroécologie	ND		50%	80%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique

Effet attendu : EA.3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées								
2.1.	Taux de satisfaction des acteurs de l'agroécologie vis-à-vis des prestations des agents d'appui-conseil	ND		60%	80%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques								
Effet attendu : EA.3.3.1 : Les membres des Organisations Professionnelles Agricoles et des Chambres d'Agriculture sont formés sur l'agroécologie								
1.1.	Proportion des membres des Organisation Professionnelle Agricole formés sur l'agroécologie	ND		30%	50%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Proportion des membres des élus des chambres d'Agriculture formés sur l'agroécologie	ND		50%	80%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Objectif spécifique 3.4 : promouvoir la recherche-développement en agroécologie								
Effet attendu : EA 3.4.1 : La recherche-développement en matière de biointrant est renforcée								
2.1.	Proportion de thèmes de recherche sur les biointrants	ND		25%	50%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
Effet attendu : EA 3.4.2 : La recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée								
	Proportion de thèmes de recherche sur les équipements et matériel agroécologiques	ND		15%	25%	Rapports d'activités de la DGPA	DGPA/MARAH	Stabilité politique, économique et sociale; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique